

HÉBERGEMENTS ALTERNATIFS

LOGEMENTS INCLUSIFS, DÉDIÉS, PARTAGÉS

Habitat inclusif, logement intergénérationnel, habitat partagé... De nouvelles solutions apparaissent pour étoffer le choix des hébergements en établissements traditionnels.

Les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sont traditionnellement structurés autour de deux pôles : le maintien à domicile et l'institution.

Mais depuis peu, émergent de nouvelles initiatives porteuses de liens : logements partagés, inclusifs, dédiés, etc.

Logement inclusif

L'habitat inclusif constitue une réponse complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

L'habitat inclusif a été défini par [l'article 129 de la loi Elan du 23 novembre 2018](#)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000037639632&cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id>)

Pour qui ?

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitat regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagé.

Pour les personnes handicapées, l'entrée en habitat inclusif n'est pas conditionnée à une orientation par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH).

A noter : la CDAPH continue à apprécier l'attribution des droits et des prestations (notamment la PCH, prestation de compensation du handicap) en prenant en compte le projet et le mode de vie choisi par la personne.

Comme pour les personnes handicapées, l'entrée en habitat inclusif pour les personnes âgées, n'est pas conditionnée à une orientation médico-sociale ni à une évaluation de leur situation.

Quel fonctionnement ?

L'habitat inclusif est un logement ordinaire où les habitants :

- partagent des locaux communs tout en bénéficiant d'espaces de vie privés,
- participent au projet de vie sociale et partagée qu'ils ont construit ou construisent ensemble,
- vivent à proximité de transports, des commerces et de services diversifiés,
- peuvent solliciter, s'ils le souhaitent, un accompagnement social ou une offre de services sanitaire, sociale ou médico-sociale individualisée pour l'aide et la surveillance en fonction de leurs besoins.

Pour plus de détails : [Qu'est-ce que l'habitat inclusif ? \(CNSA\)](https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/habitat-inclusif/quest-ce-que-lhabitat-inclusif) (<https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/habitat-inclusif/quest-ce-que-lhabitat-inclusif>)

Qui gère les habitats inclusifs ?

Ils sont gérés par des personnes morales, généralement des associations du secteur social ou médico-social, des mutuelles, ou encore des collectivités locales.

Pour en savoir plus : se rapprocher d'un PAT

Habitat intergénérationnel

Son objectif : regrouper différentes générations sous le même toit.

Il peut prendre plusieurs formes :

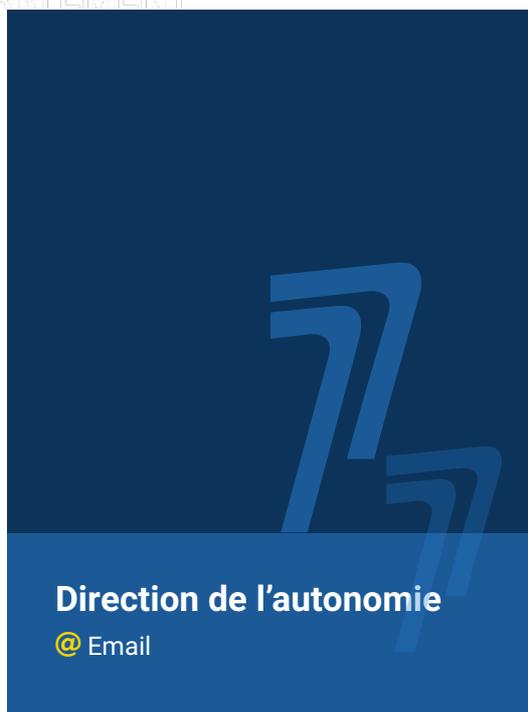
colocation ou cohabitation intergénérationnelle : une personne âgée dispose d'un appartement qui devient trop grand pour elle. En contrepartie d'un petit loyer et de quelques services, elle va le partager avec un étudiant ou un jeune actif.

résidences intergénérationnelles : ce sont des immeubles qui accueillent des résidents intergénérationnels. Certains des logements sont conçus pour répondre aux besoins des seniors. Des services et des locaux communs, utilisables par tous les résidents, sont aménagés pour permettre aux résidents de se rencontrer.

habitat groupé ou communautaire : également appelée « habitat participatif », cette solution permet aux personnes âgées d'avoir leur propre chambre et de partager des activités du quotidien avec les autres résidents.

Ces logements dits "ordinaires" ne sont pas agréés par le Département.

- [le guide de l'habitat inclusif](https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guides/article/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-personnes) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guides/article/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-personnes>)



Direction de l'autonomie

@ Email